

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Session Ordinaire De Novembre 2024

Délibération

N° CC/2024/08/148

L'an deux mil vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni en présentiel à la salle de délibérations de la mairie de Petit-Bourg et en visioconférence sous la présidence de Guy LOSBAR, Président,

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Ephrem GLORIEUX - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - David NEBOR - Jacqueline LOLIA - Cynthia CHAPOULIE - Joël HILAIRE - Jeanny MARCHATHIASIN - Henri YACOU - Philippe DEZAC - Gilbert ROUYARD - Annick ABELA - Henri JOTHAM - Ginette VEROIX - Edmée MAURIELLO - Magalie SALIBUR - Laura GUEPPOIS

Acte rendu exécutoire
- après transmission
en préfecture le

11 9 NOV. 2024

Procurations :

Absent excusé : Philippe MORVAN

Absents : Ferdy LOUISY - Fauvert SAVAN - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Didier MARICEL - Augustin KANCEL - Clara RIGAH- Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Benjamin GRACCHUS - Christian JEAN-CHARLES - Jocelyne UNIMON - Bruno FELICIANNE

- publication sur le site
Internet ou notification,

11 9 NOV. 2024

Votants : 24

Secrétaire de séance : Annick ABELA

**APPROBATION DU PROJET « SEMAINE EUROPEENNE DE LA
REDUCTION DES DECHETS : ONE, TWO, TRI REDUISONS NOS
DECHETS EDITION 2024 » ET SON PLAN DE FINANCEMENT**

Sainte-Rose,
Le 12/11/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Vu les statuts de la CANBT ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre poursuit l'ambition d'être un Territoire de Haute Qualité Environnementale ;

Considérant que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) se déroulera cette année du 16 au 24 novembre 2024 ;

Considérant que l'axe thématique de cette édition est l'alimentation et plus particulièrement la lutte anti gaspillage jusqu'à la valorisation et le retour au sol ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, souhaite saisir cette opportunité afin d'organiser une manifestation le samedi 23 novembre 2024 à destination du grand public ;

Considérant que sous forme de village d'exposants, les administrés pourront participer à des ateliers pratiques sur le compostage, la fabrication de composteurs et de poulaillers, la cuisine des restes alimentaires ... ;

Considérant qu'en mettant en place ces ateliers pratiques, la CANBT peut espérer une adoption plus large de comportements responsables et durables qui auront un impact positif à long terme sur la gestion des déchets, la biodiversité et la qualité de vie des habitants ;

Considérant qu'en impliquant les habitants, les associations et les entreprises locales dans l'événement, la CANBT peut faire émerger des "ambassadeurs" de la réduction des déchets qui diffuseront les bonnes pratiques au sein de leur entourage et de leurs réseaux ;

Considérant que cette manifestation poursuit plusieurs objectifs spécifiques : Renforcer la sensibilisation locale à la gestion des déchets, Réduire les coûts liés à la gestion des déchets, Favoriser la transition écologique et la durabilité sur le territoire, Favoriser l'engagement et la participation des citoyens, Valoriser et promouvoir les initiatives locales, Contribuer aux objectifs de développement durable (ODD), Améliorer l'attractivité du territoire et dynamiser le tissu économique local ;

Considérant que cette démarche permettra de sensibiliser la population, de réduire la production de déchets, de promouvoir des solutions durables et de renforcer le lien social sur le territoire ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Nombre de voix pour : 24

ARTICLE 1 : D'approuver le projet « Semaine Européenne de la Réduction des Déchets One, two, tri Réduisons nos déchets Editions 2024 » d'un montant total hors taxes de cinquante mille cinq cent treize euros et soixante-six centimes (50 513,66 €) et son plan de financement.

Plan prévisionnel de financement :

Le plan de financement prévisionnel se décline de la façon suivante :

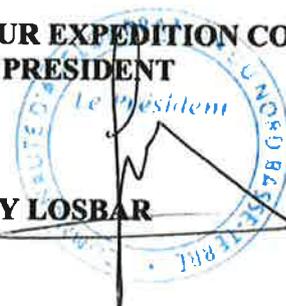
Financeurs	Montant (HT)	Taux de participation
ETAT (ADEME)	25 526,83 €	50%
CANBT	25 526,83 €	50%
TOTAL	50 513, 66 €	100%

ARTICLE 2 : De donner toute délégation à Monsieur le Président pour lancer toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 3 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT**

GUY LOSBAR



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.